

En réponse à la publication de la recommandation de la Commission Européenne en date du 11 mars 2005 relative à la charte européenne des chercheurs et au code de bonne conduite en matière de recrutement des chercheurs, et après un vote favorable du Conseil Scientifique en date du 26 juin 2006, et du Conseil d'Administration en date du 23 octobre 2006.

L'Université Paul Verlaine-Metz, représentée par son Président, Professeur Richard Lioger, soutient pleinement cette initiative de la Commission Européenne qui contribue à la création d'un Espace Européen de la Recherche, et encourage la mobilité des chercheurs en Europe.

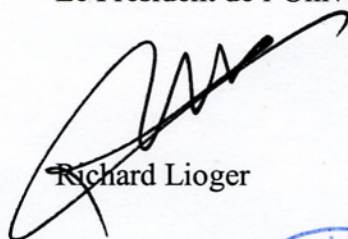
Consciente de la nécessité de prendre des mesures concrètes en vue de renforcer cet espace européen de la recherche, et de faciliter la carrière professionnelle des chercheurs en Europe, l'Université Paul Verlaine- Metz s'engage à mettre en œuvre les réformes internes et prendre les mesures nécessaires en vue de se conformer :

- à la charte européenne des chercheurs
- au code de bonne conduite pour le recrutement des chercheurs

dans un délai raisonnable, et en concordance avec la loi française et la réglementation applicable aux établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel.

Fait à Metz le 06 novembre 2006

Le Président de l'Université Paul Verlaine-Metz



Richard Lioger

